

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 06486
Numéro SIREN : 412 029 357
Nom ou dénomination : FINEXSI-AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 04/12/2018 sous le numéro de dépôt 126829

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 04-12-2018

N° DE DEPOT : 2018R126829

N° GESTION : 1997B06486

N° SIREN : 412029357

DENOMINATION : FINEXSI-AUDIT

ADRESSE : 14 rue de Bassano 75016 Paris

DATE D'ACTE : 08-01-2018

TYPE D'ACTE : Procès-verbal du conseil d'administration

NATURE D'ACTE : Changement de président du conseil d'administration et directeur général

FINEXSI AUDIT
Société Anonyme au capital de 57 803 euros
Siège social : 14, rue de Bassano – 75116 - PARIS
412 029 357 R.C.S. PARIS
SIRET 412 029 357 000 32

:~::~:~::~:~::~:~::~:

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JANVIER 2018

:~::~:~::~:~::~:~::~:

L'an deux mille dix-huit,
Le huit janvier,,
À l'issue de l'Assemblée Générale annuelle,

Les membres du Conseil d'Administration de la S.A. **FINEXSI AUDIT**, au capital de 57 803 €, dont le siège social est au 14, rue de Bassano - 75116 - PARIS, se sont réunis d'un commun accord au siège social à l'initiative du Président.

Il ressort du registre de présence signé par chaque Administrateur entrant en séance que :

Sont présents :

- ♦ **M. Didier BAZIN,**
- ♦ **M. Olivier PERONNET,**
- ♦ **M. Olivier COURAU,**
- ♦ **M. Christophe LAMBERT**

M. Didier BAZIN préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Le Conseil réunissant la présence effective de tous ses membres en exercice peut valablement délibérer en conformité des prescriptions statutaires.

Le Président rappelle que le Conseil doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ Démissions de ses mandats de Président du Conseil et de Directeur Général de M. Didier BAZIN et nomination en remplacement,
- ♦ Pouvoirs,
- ♦ Questions diverses.

Dans le prolongement et en conséquence de sa démission de son mandat d'Administrateur, le Président constate qu'il se trouve démissionnaire d'office de son mandat de Président du Conseil d'Administration et confirme sa décision de démissionner également de son mandat de Directeur Général.

La discussion est ouverte. Après échanges de vues, les décisions suivantes sont adoptées à l'unanimité :

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil prend acte de la démission de ses mandats de Président du Conseil et de Directeur Général de M. Didier BAZIN, avec effet de ce jour.

o O o

Le 08
1 e 02

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil, statuant par application de l'article 16 alinéa 3 des statuts, décide que la direction générale de la société continue d'être assumée par le Président du Conseil d'Administration, sous la responsabilité de ce dernier.

o O o

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil nomme M. Christophe LAMBERT, demeurant 11 sentier de la Pointe à Meudon 92190, en qualité de Président du Conseil et de Directeur Général, à effet de ce jour pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017-2018.

Il ne percevra aucune rémunération mais aura droit au remboursement de ses frais sur justificatifs.

M. Christophe LAMBERT remercie le Conseil pour la confiance qui lui est accordée et précisé être nullement empêché d'exercer ces mandats, notamment au regard des règles de cumul de mandats dans les sociétés anonymes.

o O o

QUATRIEME RESOLUTION

Le Conseil donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et accomplir toutes formalités de publicité et autres requis en conséquence des résolutions qui précèdent.

o O o

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-neuf heures quarante.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les Administrateurs.



M. Didier BAZIN
Ancien Président et Directeur Général

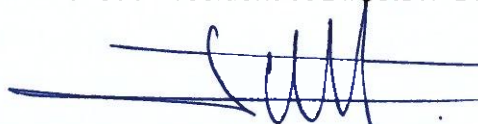


M. Olivier PERONNET
Administrateur



M. Olivier COURAU
Administrateur

M. Christophe LAMBERT
Nouveau Président et Directeur Général



DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 04-12-2018

N° DE DEPOT : 2018R126829

N° GESTION : 1997B06486

N° SIREN : 412029357

DENOMINATION : FINEXSI-AUDIT

ADRESSE : 14 rue de Bassano 75016 Paris

DATE D'ACTE : 08-01-2018

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Changement(s) d'administrateur(s)

FINEXSI AUDIT
Société Anonyme au capital de 57 803 euros
Siège social : 14, rue de Bassano – 75116 - PARIS
412 029 357 R.C.S. PARIS
SIRET 412 029 357 000 32

:~::~:~::~:~::~:~::~:

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 8 JANVIER 2018**

:~::~:~::~:~::~:~::~:

L'an deux mille dix-huit,
Le huit janvier,
A dix-neuf heures,

Au siège social,

Les actionnaires de la Société Anonyme **FINEXSI AUDIT** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation qui leur a été adressée par lettre dans les délais légaux.

Les membres de l'Assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration, M. Didier BAZIN..

La société SOFRACO, Commissaire aux Comptes titulaire, convoquée, n'est pas représentée à l'Assemblée et est excusée.

Sont scrutateurs de l'Assemblée, les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction :

- ♦ M. Didier BAZIN,
- ♦ M. Olivier COURAU.

Le bureau de l'Assemblée désigne pour secrétaire :

- ♦ M. François DENIMAL.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents possèdent plus du cinquième du capital social.

L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,
- la copie des lettres de convocation du Commissaire aux Comptes et des actionnaires,
- la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau.

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée :

- les comptes annuels arrêtés au 30.09.2017,
- les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos à cette date et sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce,

↓ DB 060 FN

- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels concernant l'exercice clos le 30.09.2017 le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des actionnaires, le projet de résolutions ainsi que les autres documents énumérés par la Loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

Sur sa demande, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour qui est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire :
 - ◆ Rapports du Conseil et du Commissaire aux Comptes sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2017,
 - ◆ Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'Article 225-38 du Code de Commerce,
 - ◆ Approbation desdits comptes et conventions,
 - ◆ Affectation des résultats, distribution de dividendes,
 - ◆ Quitus aux Administrateurs,
 - ◆ Démission d'un Administrateur et nomination d'un nouvel Administrateur,
 - ◆ Pouvoirs,
 - ◆ Questions diverses.

Il présente le rapport de gestion du Conseil d'Administration puis les comptes annuels.

Il est ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise :

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice clos le 30.09.2017 ainsi que sur les comptes dudit exercice,
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice,

Approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net comptable de 426.222,68 €.

Par ailleurs et en tant que de besoin, l'Assemblée Générale prend acte, par référence aux articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, de l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs de l'exécution de leurs fonctions au titre de l'exercice.

o O o

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code commerce, l'Assemblée Générale prend acte :

- que la convention de mise à disposition de locaux du siège social par FINEXSI Expert & Conseil Financier à la Société, à titre gracieux et pour une durée indéterminée, autorisée par le Conseil le 29 mars 2012, qui a continué à produire ses effets, ne constitue plus une convention réglementée au sens des dispositions de l'article L 225-39 du Code de commerce,
- et qu'aucune convention nouvelle n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

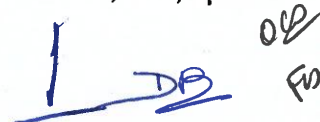
o O o

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide :

- d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice 2016-2017, soit 426.222,68 €, au compte Report à Nouveau, dont le solde créditeur est ainsi porté de 6.719,26 € à 432.941,94 € ;
- de distribuer aux actionnaires, à titre de dividendes, bruts de cotisations sociales, et de prélèvements fiscaux, une somme de 7,37 € par action, soit, pour les 57.803 actions composant le capital social, une somme totale de 426.008,11 €, par

Handwritten signature and initials in blue ink, including 'DB' and 'FS'.

prélèvement de ladite somme sur le compte Report à Nouveau, dont le solde créditeur serait ainsi ramené de 432.941,94 € à 6.933,83 €.

La mise en paiement des dividendes interviendra au siège social à compter du 8 janvier 2018.

Il est rappelé que compte tenu des dispositions en vigueur à compter du 1er janvier 2018, les revenus mobiliers des bénéficiaires personnes physiques sont soumis au Prélèvement Forfaitaire Unique au taux de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 17,2%. Ces bénéficiaires ont toutefois la faculté de renoncer à cette modalité et d'opter pour une imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ; dans ce cas ces bénéficiaires bénéficient d'un abattement de 40% mais restent redevables des prélèvements sociaux au taux de 17,2%.

L'Assemblée Générale reconnaît par ailleurs que le rapport de gestion du Conseil d'Administration mentionne que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices, bruts de cotisations sociales et prélèvements fiscaux :

- 4,80 € par action au titre de l'exercice 2013-2014,
- 5,10 € par action au titre de l'exercice 2014-2015,
- 7,26 € par action au titre de l'exercice 2015-2016.

o O o

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale :

- Nomme à compter de ce jour en qualité d'Administrateur pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Didier BAZIN, démissionnaire avec effet de ce jour, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017-2018, M. Christophe LAMBERT, ce dernier ayant déclaré par avance accepter ce mandat et n'être nullement empêché de l'exercer.

o O o

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

↓ DB FD

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et accomplir toutes formalités de publicité et autres requis en conséquence des résolutions qui précèdent.

o O o

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à dix-neuf heures trente et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau.

Le Président



M. Didier BAZIN

Le Secrétaire



M. François DENIMAL

Les Scrutateurs



M. Olivier PERONNET



M. Olivier COURAU